

| |
|-----------------------------|
| Département NORD |
| Canton GRANDE- SYNTHE |
| Commune GRAVELINES |

DECISION MUNICIPALE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**RENOUVELLEMENT DE BAIL COMMERCIAL
IMMEUBLE SIS 7, BOULEVARD LEO LAGRANGE - GRAVELINES
S.A.R.L. AU BEAU RIVAGE**

3.3 - LOCATIONS

Le Maire de GRAVELINES,

Vu les dispositions des Articles **L.2122-22-5°** et **L.2122-23** du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article **L411-50** du Code Rural relatif au droit de renouvellement et de reprise des baux ruraux,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du **29 juin 2022** portant délégation du Conseil Municipal au Maire,

Vu le Budget Primitif **2023** de la Commune voté le **14 avril 2023**,

Vu les décisions municipales n°s **200/2014 du 19 décembre 2014**, **2022/018 du 8 février 2022** et **2022/183 du 18 octobre 2022** relatives au bail commercial concernant l'immeuble sis 7 boulevard Léo Lagrange à Gravelines,

Considérant la demande de la S.A.R.L. « Au Beau Rivage » en date du 23 juin 2023, de renouveler ledit bail concernant l'immeuble sis, 7 Boulevard Léo Lagrange à Gravelines,

DECIDE :

Article 1^{er} : De renouveler le bail commercial avec la S.A.R.L. « Au Beau Rivage », pour l'immeuble sis 7, Boulevard Léo Lagrange à Gravelines.

Article 2 : Le bail est conclu pour **9 ans, du 1^{er} décembre 2023 au 1^{er} décembre 2032**. Les conditions du contrat restent identiques aux conditions initiales.

Article 3 : La présente décision sera :

- Inscrite au registre des délibérations ;
- Mise en ligne sur le site internet de la Ville ;
- Transmise au Sous-Préfet de Dunkerque ;
- Transmise au Comptable des Finances Publiques.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Comptable des Finances Publiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à GRAVELINES, le **03 JAN. 2024**

Pour extrait conforme,

Le Maire,



Bertrand RINGOT

Reçu en Sous-Préfecture le **03 JAN. 2024**

Mis en ligne sur le site de la Ville le **03 JAN. 2024**